

de biens et services en provenance du Manitoba. La Division de la technologie, pour sa part, administre des programmes dans les domaines de l'industrie, de l'aérospatiale et des techniques de l'information, en plus d'être responsable du Conseil de recherches du Manitoba, qui met à la disposition de l'industrie des installations d'essai et de développement des produits. Elle conseille aussi le gouvernement en ce qui a trait à l'élaboration de nouvelles techniques. Quant à la Division du tourisme, elle fait la promotion du Manitoba comme destination touristique, diffuse des renseignements dans ce domaine et exploite des centres d'information un peu partout dans la province. Elle s'occupe de la commercialisation des événements et des attractions qu'offre le Manitoba, intervient pour faciliter le développement, l'expansion et la modernisation des installations et des attractions touristiques, et gère l'Entente Canada-Manitoba de développement du tourisme qui vise à promouvoir les installations, événements et attractions touristiques capables de soutenir la concurrence internationale. Les deux niveaux d'administration publique assurent le financement de cette entente à égalité de parts.

Le Ministère fournit également des services et de l'aide par le biais d'initiatives de développement économique régional, de services de consultation auprès des entreprises et de programmes financiers.

Saskatchewan. Le ministère du Commerce et des Investissements intervient pour favoriser le maintien et l'expansion des exportations de la Saskatchewan vers les autres provinces du Canada et les marchés internationaux, et encourager la diversification des exportations de la province, tant au niveau des marchés qu'à celui des produits. Il cherche aussi à accroître l'afflux d'investissements provenant de l'extérieur de la province, que ce soit sous la forme d'investissements étrangers directs, d'investissements de portefeuille dans des entreprises contrôlées en Saskatchewan ou d'entreprises en coparticipation où interviendraient des sociétés contrôlées en Saskatchewan et des partenaires de l'extérieur de la province. Enfin, il cherche à favoriser l'élaboration de projets d'investissement susceptibles d'étendre le secteur d'exportation de la province.

Le Ministère apporte son soutien aux entreprises et aux exportateurs de la Saskatchewan qui auraient la possibilité d'exporter des biens et services, en leur offrant des services de consultation à l'exportation et des programmes de développement des marchés, qui englobent les foires, les missions, les acheteurs de passage, les séminaires et la prospection de marchés. Des bureaux internationaux établis dans des villes stratégiques

telles que Hong-Kong, New York et Londres viennent compléter ces activités et renforcer la capacité du Ministère de fournir à ses clients de la province des renseignements précis et à jour.

En outre, le Ministère procède à des recherches afin de trouver des marchés pour les produits de la Saskatchewan.

Le Ministère représente la province dans tous les dossiers touchant au commerce, y compris les négociations commerciales bilatérales et multilatérales telles que celles qui se déroulent dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il représente également la province et défend ses intérêts dans les différends commerciaux qui peuvent avoir des conséquences pour les entreprises de la Saskatchewan.

Le Programme des possibilités commerciales fournit une aide financière aux exportateurs de la Saskatchewan pour leur permettre d'engager des diplômés de niveau collégial en marketing dans le but de les aider à développer de nouveaux marchés étrangers pour les biens et services qu'ils produisent. Ce programme assume 50 % du coût du salaire du nouvel employé et de ses frais de déplacement vers les marchés d'exportation, jusqu'à concurrence de 13 000 \$ et 5 000 \$ par année, respectivement, et ce, pour une période de deux ans.

Le Ministère identifie les possibilités d'investissement et tente de trouver des sources de capitaux en cherchant à rapprocher projets et investisseurs. Il contribue également à l'élaboration de la politique provinciale en matière d'investissement.

Le Programme d'immigration des gens d'affaires vise à encourager les entrepreneurs d'autres pays à monter ou à acquérir une entreprise ou une affaire commerciale en Saskatchewan, ou à y faire un investissement important dans le domaine; les candidats acceptés dans le cadre de ce programme reçoivent un traitement prioritaire au niveau de la procédure d'immigration. Le Ministère coordonne la participation de la Saskatchewan à ce programme fédéral en fournissant des renseignements aux candidats à l'immigration et en évaluant leurs propositions d'affaires.

Alberta. L'Alberta Opportunity Co. (AOC) est une société de la Couronne créée pour promouvoir la croissance économique en encourageant les nouvelles entreprises et en venant en aide aux entreprises existantes. Elle accorde la priorité aux Albertains, ainsi qu'aux firmes qui sont contrôlées en Alberta, aux petites entreprises et aux localités à faible population de la province.